

Informations de base	
<p>2026/0107(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Phase préparatoire au Parlement
<p>Accord de partenariat UE–Seychelles dans le domaine de la pêche durable (2026-2030) : protocole de mise en œuvre</p> <p>Subject</p> <p>3.15.15.03 Accords de pêche avec les pays de l'Océan indien</p> <p>Zone géographique</p> <p>Seychelles</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/0107(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p7
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement